



Déclarations et Discours

N^o 74/3

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU CANADA

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, au Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures et la défense nationale, Ottawa, 19 mars 1974

En présentant le budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures et de l'ACDI (Agence canadienne de développement international) aux membres de ce Comité je me limiterai à aborder quelques grandes questions auxquelles le Canada attache de l'importance dans ses relations extérieures. Cela signifie que j'éviterai maintenant un certain nombre de sujets qui ont aussi leur importance mais qui ont déjà été soumis en détail à l'attention de ce Comité, notamment le Droit de la mer, ou encore qui vont atteindre une étape importante au cours des mois prochains.

Considérons, par exemple, le cas de l'Amérique latine, où les structures et les relations font actuellement l'objet d'une réévaluation active que nous suivons avec un grand intérêt. Dès que nous connaissons les résultats de cette révision, je voudrais avoir l'occasion de suggérer en quoi le Canada pourrait s'adapter à toutes ces nouvelles structures et propositions qui touchent notre hémisphère.

Situation énergétique

Depuis que j'ai entretenu les membres de ce Comité du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures et de l'ACDI, il s'est produit une série d'événements connexes dont les conséquences de longue portée s'étendent au monde entier. Le plus grand de ces événements est, bien sûr, celui qu'on appelle la crise énergétique. En fait, les problèmes actuels de l'approvisionnement et des prix du pétrole ne sont que les symptômes les plus frappants d'un problème bien plus étendu: celui des besoins croissants de l'humanité à l'égard des ressources alimentaires et industrielles du monde.

En m'adressant à vous, en mai dernier, j'ai signalé qu'on s'inquiétait de plus en plus d'une éventuelle pénurie d'énergie et de ses incidences sur la balance des paiements. A l'époque, il était évident que le monde serait amené à réfléchir intensivement et rapidement à la question des ressources énergétiques puisque les besoins en la matière augmentent énormément chaque année et ce depuis quelques années déjà. Ce qui était imprévisible à l'époque est que cette situation allait subitement devenir critique en matière d'approvisionnement et de prix, surtout en ce qui concerne le pétrole.

La forte et soudaine majoration des prix du pétrole a produit des effets extraordinaires à travers le monde. Si des mesures ne sont pas prises pour maintenir la croissance de l'économie mondiale, le commerce mondial risque d'être sérieusement affaibli.

En raison de leur importance dans le monde commercial, les principaux pays industrialisés, qui sont d'importants consommateurs d'énergie, sont les premiers à devoir tout faire pour éviter que cet état de choses se produise. C'est dans cette optique que le Canada a participé à la Conférence sur l'énergie tenue à Washington au début de février et qu'il a coopéré aux travaux donnant suite à cette Conférence et visant essentiellement à identifier les données économiques de la situation, à faire en sorte que des mesures susceptibles de redresser la situation soient prises dans les diverses institutions internationales, et à préparer au plus tôt un dialogue significatif avec les pays producteurs de pétrole sur des problèmes d'intérêt mutuel.

On s'est généralement entendu à Washington sur la nécessité de rechercher et de mettre en valeur les sources d'énergie encore inexploitées dans le monde. Celles-ci comprennent les gisements connus où le pétrole se présente sous des formes complexes, comme l'huile lourde et les sables pétrolifères de l'Ouest du Canada, ainsi que les gisements de schiste bitumineux des États-Unis. Il y a aussi le problème à long terme du passage sans heurts à d'autres formes d'énergie, telles que l'énergie nucléaire, au sujet de laquelle on est déjà assez bien renseigné, et l'utilisation à plus long terme encore de l'énergie géothermique et de l'énergie solaire.

Le Canada, à la fois producteur et consommateur, occupe une position assez différente de celle d'un bon nombre d'autres pays industrialisés. Quoique l'effet de la majoration des prix du pétrole sur notre balance des paiements soit très faible, nous ne pouvons espérer échapper aux effets inflationnistes des prix qui continuent de monter alors que l'inflation est déjà sérieuse à l'échelle mondiale. En outre, puisque nous comptons beaucoup sur le commerce extérieur nous devons absolument tenir compte des incidences défavorables sur le commerce mondial que pourraient avoir l'épuisement des réserves en devises étrangères et le déséquilibre général de la production mondiale.

Le Canada a donc appuyé vigoureusement les efforts visant à maintenir le rythme mondial de l'activité économique et à encourager les producteurs de pétrole récemment enrichis à jouer, dans les institutions financières internationales, un rôle qui soit en harmonie avec leur nouvelle situation financière.

Nous avons appris avec beaucoup d'intérêt que les pays producteurs de pétrole cherchent activement les moyens de partager avec d'autres pays en voie de développement une certaine partie de leur prospérité nouvelle. Le Canada accueille favorablement cette mesure positive. La plupart de ces pays sont eux-mêmes en voie de développement et aux premiers stades de leur industrialisation. Ils ont nettement exprimé le désir d'utiliser leurs capitaux pour accélérer le développement de leurs économies et pour poursuivre la réalisation de divers objectifs sociaux.

Un certain nombre de ces pays ont exprimé le souhait de resserrer leurs relations avec le Canada en vue des avantages mutuels qui en découleraient. Nous avons donc entrepris un programme d'expansion de notre représentation au Moyen-Orient afin de répondre à ce souhait. Le 21 décembre, nous annonçons l'ouverture d'une ambassade du Canada à Djeddah, capitale diplomatique de l'Arabie Saoudite. A cette époque, j'ai fait savoir que le Gouvernement étudierait prochainement l'ouverture d'autres missions au Proche-Orient, à Bagdad par exemple, et ailleurs.

Mise à part l'ouverture d'ambassades, l'étape préalable de l'établissement de relations diplomatiques officielles était annoncée le 2 février dans le cas de Bahreïn, de Qatar, du Sultanat d'Oman et des Émirats arabes unis. L'ambassadeur du Canada résidant à Téhéran sera le représentant du Canada accrédité auprès de ces États. Nous avons aussi accepté d'établir des relations diplomatiques avec les deux Yémens, soit la République arabe et la République populaire démocratique, avec lesquelles nous avons déjà établi des relations commerciales. Ainsi se trouvent établies des relations officielles avec tous les pays du Proche-Orient.

Au niveau intergouvernemental, nous souhaiterions encourager les discussions visant à:

- assurer l'approvisionnement mondial en pétrole;
- décourager l'utilisation du pétrole et d'autres produits à des fins politiques; et
- réaliser une certaine stabilisation des prix du pétrole à des niveaux qui soient raisonnables tant pour les producteurs que pour les consommateurs.

Le prix du pétrole est effectivement resté bas durant bien des années et il était devenu nécessaire qu'un certain mouvement à la hausse reflète le coût accru de la production des nouvelles sources d'énergie traditionnelles et autres.

Nous nous employons particulièrement à assurer que des mesures soient

prises pour éviter l'effondrement économique de tous les pays en voie de développement qui doivent compter beaucoup sur les importations de pétrole. Un accroissement global de l'aide au développement, au niveau bilatéral et par l'intermédiaire des institutions multilatérales, s'impose d'urgence de la part de tous les grands donateurs traditionnels et de tous ceux qui ont bénéficié d'une augmentation des revenus du pétrole. Cet accroissement doit aller de pair avec une réévaluation de la répartition géographique et de la composition des programmes d'aide, sur les plans tant bilatéral que multilatéral, à la lumière des effets différents que la majoration des prix du pétrole a eus sur les divers pays en voie de développement.

L'incertitude actuelle quant au niveau éventuel des prix du pétrole dans le monde rend évidemment très difficile de prévoir les effets de la situation même sur une période d'un an. Nous nous trouvons tout de même devant certains faits inéluctables. Presque les trois quarts des pays en voie de développement ne produisent pas l'énergie qui leur est nécessaire. Selon une évaluation des besoins en pétrole faite avant octobre 1973, ces pays pourraient s'attendre à payer pour leurs importations de pétrole en 1974 le triple du montant qu'ils ont versé pour ces importations en 1973. C'est dire que, sur le plan du change étranger, il leur faudrait sans doute réduire sérieusement leurs autres importations essentielles, à moins d'épuiser des réserves déjà faibles de devises étrangères.

Le montant de l'aide octroyée aux pays en voie de développement était approximativement le double du montant des dépenses à faire pour les importations de pétrole de ces pays en 1972. Par contre, en 1974, le montant des importations de pétrole pour tous les pays les moins avancés pourrait atteindre le double du niveau d'aide de 1972. Calculées en dollars, les importations de pétrole de ces pays étaient en 1972 de 3.7 milliards de dollars. En 1974, il faudra payer au moins 15 milliards de dollars. Dans certains cas particuliers, comme celui de l'Inde, l'accroissement du prix du pétrole va neutraliser complètement le flot d'aide au développement provenant de partout. Il est certes trompeur de considérer globalement les effets de la hausse des prix du pétrole sur les quelque soixante-dix pays importateurs les moins avancés. Ces effets varieront selon la nature des économies nationales et selon la fluctuation des prix tant à l'importation qu'à l'exportation. Certains pays de l'exportation connaît des progrès rapides pourraient mieux supporter les frais accrus. Mais les pays très peuplés et dont le commerce d'exportation se développe lentement seront plus sérieusement touchés quoique leur secteur industriel en voie d'expansion alimente le marché intérieur. Ce sera probablement le secteur agricole des pays en voie de développement qui subira indirectement les effets

les plus graves de la crise du pétrole. Les engrais et les pesticides, si nécessaires au succès de la "révolution verte", sont des produits à grande utilisation d'énergie et il y a déjà une pénurie d'engrais croissante.

Depuis quelque temps la production d'engrais ne suffit pas à répondre à la demande et la capacité de production n'a pas été accrue à un rythme satisfaisant. Cette insuffisance, qui s'ajoute à la demande croissante de produits et de denrées alimentaires, signifie que les céréales alimentaires continueront presque certainement de manquer, et que les pays en voie de développement devront payer considérablement plus cher un certain nombre de leurs importations de produits de base indispensables. Citons quelques exemples à l'appui: le prix du blé a grandement augmenté au cours des deux dernières années, passant de \$86 la tonne métrique en 1972 à \$210 aujourd'hui, soit une augmentation de 146%. La graine de colza est passée de \$130 à \$300 la tonne. Les prix d'autres denrées et produits et ceux de services comme les transports sont également montés en flèche. Parmi les engrais, le prix de la potasse a augmenté de 71% en un an. Les prix du plomb et du zinc ont presque doublé au cours des 12 derniers mois et l'acier marchand s'est élevé à \$800 la tonne en regard de \$500 il y a un an.

Pour qu'apparaisse toute l'importance de ces hausses de prix, il faut tenir compte des quantités qui devront probablement être expédiées. Il y a quelques années, par exemple, nous avons expédié en Inde environ 600,000 tonnes de blé coûtant 40 millions de dollars. Un envoi analogue coûterait aujourd'hui 128 millions de dollars. Dans notre programme global d'aide alimentaire, le coût du ravitaillement pour la quantité d'aliments (environ 750,000 tonnes) fournie il y a deux ans a augmenté de 123% en passant de 81 millions de dollars pour 1972-1973 à 181 millions pour 1974-1975, et cela sans égard aux frais d'expédition, qui ont aussi augmenté de plus de 100% durant la même période.

Le Canada a déjà formellement déclaré qu'il s'opposait à toute réduction de l'aide. Lors de la Conférence de Washington sur l'énergie, en février, mes collègues et moi sommes même allés plus loin en jouant un rôle de premier plan en vue d'amener la Conférence à appuyer une déclaration publiée dans le communiqué officiel et voulant que l'on fasse des efforts vigoureux pour "maintenir et élargir le flux d'assistance au développement par la voie bilatérale et par l'entremise d'institutions multilatérales sur la base d'une solidarité internationale englobant tous les pays dotés des ressources appropriées".

Au Canada, le Gouvernement envisage plusieurs possibilités:

1. Notre participation à diverses institutions multilatérales, y compris les banques de développement régionales, pourrait nous permettre d'encourager et d'appuyer une réévaluation des programmes de prêts, et de réorienter les ressources vers les pays en voie de développement qui sont les plus sérieusement touchés par la hausse des prix du pétrole.
2. Nous avons demandé que des mesures législatives autorisent le Canada à apporter sa contribution à la quatrième campagne de refinancement de l'Association internationale de développement (AID). C'est là l'instrument de la Banque mondiale sur lequel comptent les pays les plus pauvres pour obtenir une assistance au développement. Les prêts octroyés par l'Association le sont à des conditions extrêmement modérées, généralement sans intérêts.
3. Sur le plan bilatéral, les programmes de l'ACDI seront adaptés au nouvel état de chose chaque fois que cela s'imposera. Certains pays ont déjà déclaré quels étaient leurs besoins les plus pressants et la Banque mondiale a aussi identifié quelques-unes des régions où l'assistance est requise d'urgence. Il est évident que l'ACDI aura non seulement besoin d'une sensible augmentation de fonds mais qu'elle devra aussi faire preuve d'une haute compétence pour modifier le programme canadien d'assistance au développement de manière à neutraliser certains des effets défavorables des bouleversements récents et pour maintenir l'impulsion donnée au développement dans les pays du tiers-monde avec lesquels nous avons des relations bien établies.

Session extraordinaire
de l'Assemblée générale
des Nations Unies

La question des prix de l'énergie vient au premier plan à une période où les termes de l'échange ont basculé en faveur des pays de production primaire. La demande engendrée par les hauts niveaux de l'activité industrielle des deux dernières années, renforcés par l'inflation, a fait monter les prix des minéraux et des produits agricoles à des niveaux sans précédent. Les revenus que l'ensemble des pays en voie de développement tirent du prix élevé des produits dépassent de beaucoup le transfert de ressources qui découle de l'aide au développement. C'est ainsi que dans une certaine mesure au moins, le tonus et la vigueur de l'économie mondiale, y compris le soutien d'une forte demande à l'égard des produits, ont plus d'importance pour les pays en voie de développement importateurs de pétrole que le maintien de l'aide au développement.

La situation dont je viens de parler est d'une portée toute particulière à l'égard de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se réunira le 9 avril pour examiner la question des matières premières et du développement. En tant qu'important producteur et consommateur de ressources naturelles - renouvelables

et non renouvelables - le Canada a profondément intérêt à assurer le maintien des marchés, d'un approvisionnement ordonné, de prix raisonnables pour le producteur et le consommateur, et la meilleure utilisation des ressources mondiales sur les plans national et international.

Les problèmes relatifs aux denrées et à l'approvisionnement alimentaires, qui seront examinés dans une certaine mesure à la session extraordinaire, se situeront au coeur des débats de la Conférence alimentaire mondiale qui doit se réunir à Rome en novembre prochain.

Conférence alimentaire mondiale et Conférence mondiale de la population

Il existe un rapport évident entre les ressources, les denrées alimentaires et la question démographique. Dans l'espace de vingt-cinq ans, la population mondiale doit atteindre le chiffre de six milliards, et afin de souligner les préoccupations générales causées par ce problème, l'année 1974 a été désignée comme l'Année mondiale de la population. Une Conférence mondiale de la population, qui aura lieu en août à Bucarest, examinera les rapports qui existent entre la population, le développement économique et social, les ressources et l'environnement, questions qui sont d'une importance primordiale pour tous les pays. Le Gouvernement a lancé d'importants préparatifs en vue de la participation du Canada. L'Institut canadien des affaires internationales, de concert avec la Fédération du planning familial et le Projet inter-églises en matière de population, tiendra une série de réunions dans les diverses parties du Canada à partir de cette semaine. Les provinces seront aussi consultées au stade final des préparatifs où la délégation du Canada recevra des instructions appropriées.

L'évolution de la demande et des tendances de la consommation, et l'aggravation, du fait de causes naturelles, de la situation en matière d'approvisionnements sont déjà telles que les réserves de denrées alimentaires s'épuisent à un rythme alarmant et que la famine sévit déjà dans certaines parties de l'Afrique. L'insuffisance de la production dans le sous-continent asiatique doit atteindre cette année de graves proportions. Le manque d'engrais et le coût élevé des autres éléments de la production agricole ne peuvent que servir à aggraver la situation, en particulier dans les pays en voie de développement qui ont lutté pour atteindre une certaine mesure d'autosuffisance économique.

Le Canada espère que la Conférence alimentaire mondiale pourra mobiliser l'opinion publique et un appui actif en vue d'une attaque concertée du problème.

Le Canada est un important producteur et exportateur de denrées alimentaires, et il a fourni dans le passé d'importants secours

d'urgence en temps de crise. Bien que notre rôle soit de fait marginal par rapport à l'ensemble des besoins alimentaires mondiaux, nous continuerons, pour notre part, à contribuer à améliorer la production dans ce domaine et à fournir des secours d'urgence. Mais l'important est de capitaliser le potentiel de production alimentaire des pays en voie de développement, où se font sentir les besoins les plus pressants. La Conférence alimentaire doit accorder toute son attention au développement de la productivité agricole dans ces pays.

Le rôle et le financement de l'aide alimentaire future devront aussi être réexaminés à la lumière de la hausse des prix des produits et de l'insuffisance des approvisionnements. Nous devons rechercher une plus grande coordination des réserves alimentaires sur le plan international et encourager une croissance de ces stocks en dehors des pays exportateurs de denrées alimentaires.

Diversification des relations du Canada

J'ai exposé l'an dernier de façon assez détaillée les trois grands options qui nous étaient offertes concernant l'équilibre de nos relations avec les États-Unis et d'autres pays. J'ai dit que le Gouvernement avait opté pour une stratégie à long terme visant à développer et à renforcer l'économie canadienne et d'autres aspects de notre vie nationale, et nous permettant de ce fait de réduire la vulnérabilité actuelle du Canada.

Cette diversification de nos relations extérieures s'est poursuivie l'an dernier au-delà de l'Atlantique comme du Pacifique.

Europe occidentale

Le Gouvernement est très heureux que le "dialogue constructif" promis au Canada par les neuf membres de la Communauté européenne à la réunion du sommet de Paris en octobre 1972 soit maintenant entré dans ce qu'on pourrait appeler sa phase de créativité. Fait particulièrement important des derniers mois, le Canada a été invité à faire connaître son point de vue sur la manière dont ses relations avec les Neuf pourraient être définies sur un plan collectif. Cette invitation ne s'est pas spontanément produite. Elle est le résultat des efforts que nous déployons depuis plusieurs années pour enrichir les relations entre le Canada et l'Europe de l'Ouest et pour rendre nos partenaires européens plus conscients de la personnalité de la nation canadienne, ainsi que de ses problèmes et aspirations en tant que pays nord-américain qui a des relations particulièrement étroites avec l'Europe.

La réponse du Canada à l'invitation des Neuf, laquelle j'espère compléter, bientôt, sera en harmonie avec la politique gouvernementale de diversification. Le Gouvernement est déterminé à réaliser à titre prioritaire des liens plus forts et plus dynamiques avec la

Communauté en tant qu'entité collective, et avec chacun de ses États membres.

L'émergence d'une Communauté européenne forte et unie, amicale à notre égard, correspond aux intérêts fondamentaux du Canada. Les Neuf et les États-Unis étant nos deux principaux alliés et partenaires commerciaux, il est d'une importance vitale qu'il existe la plus grande mesure possible de coopération et de compréhension entre eux et nous et, j'ajoute, entre eux-mêmes. Je n'ai aucune illusion sur les difficultés d'une entreprise aussi ambitieuse que l'harmonisation des relations entre deux grandes entités comme les États-Unis et la Communauté européenne dans des périodes de paix et de prospérité. L'enjeu du Canada dans la réussite de cette entreprise est considérable. C'est une condition importante pour notre sécurité et la continuation de notre bien-être.

Depuis un certain nombre d'années, le rôle que nous jouons en qualité de membre de l'OTAN dépasse de beaucoup, à nos propres yeux, la simple recherche de la sécurité. Nous voyons dans l'Organisation un forum indispensable pour la poursuite en commun des objectifs politiques de la détente et l'harmonisation de nos vues sur de nombreuses questions. L'OTAN n'a jamais été aussi active dans ce domaine qu'à l'heure actuelle.

Le Canada continuera donc de jouer un rôle utile dans l'élaboration, au sein de l'OTAN, d'une déclaration qui, à la suite de l'initiative prise par M. Kissinger le 23 avril de l'an dernier, aura pour but de revitaliser la solidarité de l'Alliance. Le Gouvernement continuera en même temps de travailler, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à abaisser les barrières qui gênent le libre mouvement des personnes, des idées, de l'information et du commerce entre l'Est et l'Ouest. Si un accord est réalisé sur des dispositions satisfaisantes dans ces domaines et dans d'autres, l'étape finale de la Conférence, à l'échelon ministériel ou supérieur, aura lieu à Helsinki au cours de l'été. Simultanément, des Canadiens participent aux négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces entre pays de l'OTAN et pays du Pacte de Varsovie.

Le Canada est devenu, en juillet 1973, un membre à part entière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, ce qui lui permet de fournir un apport de plus en plus utile aux travaux de cet important organisme des Nations Unies. Sur un plan strictement bilatéral, les relations traditionnellement bonnes que nous avons avec les divers États de l'Europe de l'Ouest connaissent un essor marqué dans de nombreux domaines. Je pense en particulier à la collaboration fructueuse et concrète qui s'exerce à la suite

des accords culturels, scientifiques ou technologiques que nous avons conclus avec un certain nombre de ces pays.

Je mentionnerai enfin l'échange de visites qui a eu lieu entre les parlementaires du Canada et leurs homologues du Parlement européen. Le Gouvernement est heureux de cette initiative qui renforce les liens stimulants qui existent déjà depuis plusieurs années entre les 17 pays membres de l'Assemblée consultative du Conseil d'Europe.

Europe de l'Est Les relations avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est ont continué de se développer. Mais le principal défi à relever maintenant ne consiste pas vraiment à élargir ces relations, bien que la chose puisse être possible, mais à bâtir sur les fondations qui ont été créées. La tâche qui nous attend est peut-être moins passionnante, mais elle ne comporte pas moins d'exigences que celle que nous avons abordée il y a plusieurs années, lorsque nous nous efforcions de trouver de nouveaux domaines de coopération. Je demeure convaincu qu'il est souhaitable d'entretenir de bonnes relations avec ces pays sur une base de réciprocité. Non seulement cela sert-il les intérêts du Canada sur le plan bilatéral, mais on peut y voir aussi une contribution à la détente.

Japon Dans mon allocution du mois de mai de l'an dernier, j'ai dit que nous nous étions efforcés de donner un caractère politique aux relations bilatérales canado-japonaises qui, par le passé, avaient été trop strictement commerciales. J'ai, depuis, rencontré à deux reprises mon homologue japonais afin de discuter de questions d'intérêt commun. Des représentants du Canada ont eu divers entretiens officieux au Japon, et je suis heureux de pouvoir dire que nous avons de plus en plus tendance à consulter les Japonais sur les grandes questions mondiales.

Le Japon est notre second grand partenaire commercial. Les investissements japonais pourraient contribuer à la réalisation d'objectifs canadiens de développement économique et, dans ce contexte, nous les envisageons d'un oeil favorable. Des discussions entre des représentants du Canada et leurs homologues japonais ont actuellement lieu dans un nombre impressionnant de domaines qui ont des incidences sur l'économie - science et technologie, énergie nucléaire, minéraux et énergie, pour n'en nommer que quelques-uns. Des entretiens de caractère moins officiel se déroulent également dans d'autres domaines en vue de l'établissement éventuel de contacts plus réguliers et plus structurés.

Nous aurons l'occasion de revoir l'ensemble de nos relations lors de la réunion du Comité ministériel canado-japonais qui doit avoir lieu prochainement.

Chine L'événement marquant de l'an dernier, dans l'essor de nos relations avec la Chine, a été sans aucun doute la visite officielle faite par le Premier ministre en octobre et qui a abouti à la conclusion d'un accord commercial, d'ententes sur les relations consulaires et la réunification des familles canado-chinoises, ainsi qu'à la négociation d'échanges dans des domaines aussi variés que la médecine, le commerce, la culture et les sports; des échanges ont aussi été approuvés en matière de science et de technologie, à la suite de la visite que le ministre d'État aux sciences, et à la technologie a faite en Chine juste avant la visite du Premier ministre. Étant donné non seulement l'essor de nos relations commerciales, mais aussi les contacts plus nombreux et mutuellement avantageux que nous avons sur le plan humain, je crois que nous pouvons nous attendre à une continuation réussie de ces relations fructueuses avec une nation qui compte un quart de l'ensemble de la population mondiale.

Relations canado-américaines

Le rapport que je fais devant le Comité ne saurait être complet sans des réflexions sur nos relations avec les États-Unis. Ces dernières se sont améliorées considérablement pendant l'année écoulée et j'aimerais en examiner les raisons et les perspectives nouvelles.

Afin d'obtenir une juste perspective des choses, il convient de regarder au-delà des questions bilatérales. Premièrement, il y a eu la réorientation rapide et audacieuse donnée à la politique étrangère des États-Unis depuis que la doctrine Nixon a été élaborée il y a quelques années. Une politique de négociations a remplacé l'affrontement du temps de la guerre froide. Le rapprochement qui a suivi avec l'Union soviétique et les contacts avec la Chine comportent d'énormes possibilités. On explore maintenant, au travers de frontières auparavant fermées, les domaines de la détente, du désarmement et des échanges. Les États-Unis se sont retirés du Vietnam. Ils jouent un rôle actif pour favoriser un règlement pacifique au Moyen-Orient. De nombreuses institutions, ententes et relations internationales sont en voie de transformation. La période de l'après-guerre est terminée; ses structures évoluent en fonction de ce qui constitue une ère nouvelle.

L'attitude des États-Unis à l'égard de nombreuses questions internationales est analogue à la nôtre. Nos perceptions des exigences que comporte le nouveau milieu politique, commercial et monétaire se ressemblent sur bien des points.

En second lieu, il y a la dimension bilatérale. La mise en oeuvre de la nouvelle politique économique des États-Unis le 15 août 1971, a eu de profondes répercussions au Canada. Diverses questions qui

se posaient essentiellement à court terme ont soulevé des incertitudes quant à nos relations à long terme. Toutefois, la réaction du Canada a été réfléchie et mesurée. J'ai dirigé une série d'études de politique afin de placer nos relations dans une nouvelle perspective. J'ai exposé au Comité, l'an dernier, les choix qui s'offraient pour le Canada. Nous avons eu depuis un certain nombre de consultations bilatérales, notamment à l'échelon ministériel ce qui comprend mes consultations avec M. Kissinger. Ces entretiens ont contribué à éclaircir, de part et d'autre divers aspects de nos nouvelles relations.

Ce climat amélioré est également dû au ressort dont a fait preuve l'économie des États-Unis et au changement de position de la balance de ses paiements. A la suite de ces développements, les facteurs d'irritation commerciaux et économiques d'il y a quelques années semblent avoir un caractère moins immédiat.

Il y a néanmoins plusieurs domaines d'une grande importance pour le Canada et les États-Unis, comme les ressources, le secteur économique et l'environnement, où la formulation et la mise en oeuvre de nos politiques nationales respectives ne coïncident pas nécessairement. Des consultations étroites et un esprit de maturité sont indispensables pour assurer la compréhension, par les États-Unis, de politiques qui peuvent avoir des incidences à l'égard de leurs intérêts.

D'une part, l'élaboration d'une politique canadienne de l'énergie doit par exemple tenir compte non seulement de nos besoins à longue échéance, mais aussi des conséquences de l'intention qu'ont les États-Unis de suffire à leurs besoins d'ici 1980. D'autre part le désir du Canada d'exploiter ses ressources minières à son propre rythme et d'encourager leur transformation dans le pays même peut ne pas s'accorder entièrement avec le désir américain d'une exploitation rapide des ressources connues, d'un programme accéléré d'exploration des ressources non confirmées, et de l'importation de ressources en quantités croissantes et sous leur forme brute.

Les États-Unis resteront, dans l'avenir prévisible, le grand partenaire économique du Canada. Tout semble indiquer, de fait, une hausse possible du commerce transfrontière. Nous pouvons nous attendre à ce que certains problèmes se présentent en même temps que les avantages évidents qui découlent de ces échanges. Afin que ces problèmes ne mettent pas nos relations en déséquilibre, nous ferons confiance au processus de consultations et d'explications opportunes.

De même que l'économie et les ressources, les politiques de l'environnement ont des répercussions directes et immédiates pour les populations des deux pays. Pour cette raison peut-être, le Canada et les États-Unis jouent depuis plus de 65 ans un rôle d'innovateurs en s'attaquant à des problèmes bilatéraux d'environnement. Depuis l'époque du Traité des eaux limitrophes de 1909, et pour ne citer que l'exemple récent de l'Accord de 1972 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs, nos deux nations se sont fixé des responsabilités, des obligations et des lignes de conduite qui sont sans précédent sur le plan international. Au fur et à mesure que la capacité technologique s'accroît et que les besoins en ressources augmentent, de nouvelles mesures visant à protéger notre milieu physique et économique deviennent nécessaires. Il y a de nombreux exemples à cet égard: projets de modifications météorologiques exécutés dans un pays et pouvant avoir des conséquences dans l'autre pays; problèmes de la pollution atmosphérique transfrontière; circulation des pétroliers le long de nos côtes; pipelines au travers de la toundra; inondation envisagée de la vallée de la Skagit; projet de dérivation de Garrison. Ces défis doivent trouver une réponse de la part du Gouvernement. Il est à prévoir que dans la réalisation de certains objectifs communs, comme le nettoyage des Grands lacs, nous nous heurterons à des difficultés.

En conclusion, nous nous trouvons maintenant dans une nouvelle phase de nos relations avec les États-Unis, phase qui voit les deux pays s'adapter à de nouvelles conditions à l'étranger et à des politiques nationales mieux affirmées à l'intérieur de leurs frontières.

ide humanitaire en
rt Afrique australe

Par la voie des gouvernements qui se sont succédé, la population canadienne a manifesté de façon non équivoque sa désapprobation à l'endroit des politiques racistes et colonialistes qui règnent en Afrique australe et l'actuel Gouvernement du Canada partage entièrement cette opinion. Ainsi, nous avons déjà affecté des fonds à plusieurs programmes des Nations Unies et d'organismes bénévoles canadiens et internationaux destinés à venir en aide aux victimes de ces politiques. L'aide canadienne a d'abord servi à secourir les réfugiés d'Afrique australe et à fournir des bourses d'études. L'aide totale durant la présente année financière se chiffre à environ \$302,000.

Au cours de la Réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Ottawa en août 1973, les participants ont convenu de la nécessité de fournir une aide humanitaire aux autochtones d'Afrique australe qui cherchent à atteindre leur dignité d'homme et à parvenir à l'autodétermination.

Conformément à l'esprit du communiqué final de la Réunion, le Gou-

vernement du Canada a entrepris d'élargir son programme d'aide actuel aux populations africaines qui vivent en Afrique australe.

J'ai annoncé que le Gouvernement envisageait un tel programme dans le discours que j'ai prononcé le 25 septembre 1973 devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette nouvelle politique viserait à aider les populations qui souffrent dans leur vie de tous les jours des injustices des régimes racistes et colonialistes. Selon ce programme, l'ACDI étudierait les demandes de contributions provenant d'organisations non gouvernementales canadiennes et d'organismes internationaux réputés; ces contributions seraient affectées à des projets de nature humanitaire en Namibie, en Rhodésie, dans les territoires africains du Portugal et en Afrique du Sud. Les projets ne sauraient évidemment être mis effectivement à exécution sans l'approbation, à tout le moins tacite, des autorités locales des régions intéressées. L'ACDI, en consultation avec le ministère des Affaires extérieures, pourrait également étudier les demandes d'organismes du Canada, des Nations Unies et d'autres organismes internationaux visant à fournir une aide humanitaire a) aux populations des "régions libérées" d'Afrique australe et b) aux populations des territoires à régime blanc qui ont trouvé refuge dans des pays africains voisins. Là encore, on ne pourrait exécuter aucun projet sans l'approbation de quiconque exerce le pouvoir *de facto* dans la région intéressée.

Tous ces projets devraient être axés sur l'aide humanitaire ou sur le développement. Nous devrions avoir l'assurance que l'aide est utilisée à des fins exclusivement pacifiques et nous exigerions des organismes qui parrainent les projets un contrôle très strict de l'utilisation des fonds de l'ACDI.

Le Gouvernement du Canada n'a pas l'intention d'affecter directement des crédits aux mouvements de libération. En aucun cas, nous ne leur fournirons des armes ou des fonds. Étant donné que les projets doivent aider le plus grand nombre d'Africains possible qui sont victimes des injustices, il va de soi que les bénéficiaires seront constitués tant de militants politiques que de non-militants. Nous ne nous attachons pas tellement à l'aspect de militantisme politique des bénéficiaires qu'à la nature pacifique et humanitaire intrinsèque de chaque projet.

Nous ferions preuve de discrimination si nous refusions notre aide à une population au sein de laquelle se trouvent des militants politiques. Je ne vois aucune raison qui pousserait le Canada à se livrer à une telle discrimination, si l'on tient notamment compte du fait que ces bénéficiaires seront appelés à jouer un rôle clé

dans l'avenir de ces régions. Le Canada irait à l'encontre de ses traditions et de ses intérêts s'il négligeait les besoins de ces dirigeants éventuels de leurs collectivités en matière d'instruction, de soins médicaux et d'autres nécessités humaines fondamentales.

Notre aide irait aux organismes qui parrainent des projets axés sur les secteurs de la médecine, de l'instruction et l'agriculture ou d'autres secteurs humanitaires. Ainsi, un projet envisagé à l'heure actuelle permettrait aux Africains de la Rhodésie d'obtenir des bourses afin de poursuivre leurs études secondaires ou universitaires dans les institutions d'enseignement rhodésiennes actuelles.

Je n'admets pas le principe selon lequel il faudrait éviter d'apporter une aide humanitaire aux populations opprimées du fait que cette action représenterait une forme d'ingérence dans les affaires d'un autre pays.

Les questions de la Namibie, des territoires africains du Portugal, de l'*apartheid* en Afrique du Sud et en Rhodésie constituent des sujets de préoccupation constante pour les Nations Unies depuis de nombreuses années. Les pays membres des Nations Unies, y compris le Canada et d'autres États du monde occidental, ont condamné majoritairement les politiques qui refusent les droits à la dignité humaine et à l'autodétermination à la majorité de la population en Afrique australe du fait qu'elle est de race noire. La communauté internationale a reconnu qu'elle se doit de rechercher la justice sociale et l'autodétermination pour les populations de cette partie du monde, conviction qu'elle a d'ailleurs exprimée de façon éloquentes dans le communiqué final de la Réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth qui s'est tenue récemment au Canada.

L'affirmation selon laquelle l'apport d'une aide pacifique aux populations nécessiteuses équivaut à libérer des fonds pour favoriser la violence n'est pas entièrement dénuée de fondement, mais je considère que, dans l'ensemble, elle est plutôt spécieuse et qu'elle sert d'excuse à l'inaction. D'après ce raisonnement, nous permettons aux gouvernements d'augmenter leur budget militaire toutes les fois que nous aidons les populations affamées quelque part.

Le Gouvernement du Canada n'appuie pas le recours à la violence comme moyen de résoudre les conflits actuels en Afrique australe; j'estime toutefois que tous les députés se soucient des injustices qui s'y commettent. Il nous faut faire davantage pour démontrer que nous appuyons les millions de gens vivant en Afrique australe qui se voient refuser le droit de façonner leur avenir dans une

société libre et ouverte. L'aide pacifique et humanitaire est une façon de faire connaître notre attitude face aux injustices des régimes racistes et colonialistes.

J'espère que le Comité donnera aux groupes religieux et autres qui fournissent une aide humanitaire et qui solliciteront à cette fin des fonds additionnels à même ce budget, l'occasion de venir discuter de leur travail avec vous.

Le Canada et la
Communauté mondiale

J'ai déjà fait allusion aux répercussions mondiales de la pénurie du pétrole et des denrées sur les politiques du commerce et de l'aide. J'ai également parlé de la diversification de nos relations internationales. Notre vision des problèmes qui se posent pour le Canada et des relations que nous cherchons à établir doit toutefois se fonder sur une évaluation toujours renouvelée de notre identité que façonnent notre position géographique, nos ressources physiques et la place que nous occupons sur les plans moral et intellectuel au sein de la communauté mondiale.

Le Canada compte évidemment parmi les pays industrialisés du monde occidental. En l'absence d'une collaboration étroite entre ces pays, il y a peu d'espoir de mettre au point des pratiques justes et ordonnées visant, d'une part, une répartition plus équitable des richesses mondiales et notamment des ressources décroissantes et, d'autre part, le contrôle de l'inflation. La confusion dans le monde occidental pourrait procurer certains avantages à court terme ou inattendus pour certains pays du tiers-monde, mais les conséquences d'une telle situation seraient, à long terme, coûteuses, perturbatrices et dangereuses pour tous les pays.

Le Canada est également un pays en voie de développement mais, à l'encontre de la plupart des pays occidentaux ou industrialisés, compte parmi les principaux pays producteurs de ressources. A cet égard, le Canada partage de nombreux intérêts avec les autres pays producteurs et notamment la stabilité des marchés, l'établissement d'une structure des prix raisonnable et la capacité croissante de subordonner les décisions commerciales internationales à l'intérêt national. Le Canada n'est pas un pays pauvre si on le compare aux autres pays producteurs. Notre niveau de vie vient au troisième rang de tous les pays. En outre, bien que le Canada soit plus autonome au chapitre des ressources naturelles essentielles que tout autre pays à l'exception de l'URSS, il n'en demeure pas moins que sa prospérité, plus que celle de la majorité des autres pays, dépend de ses échanges commerciaux et notamment de ses échanges avec les États-Unis.

Cette dépendance à l'égard du commerce et du niveau de vie, et le

caractère de producteur-consommateur de notre économie, doivent notamment inciter le Canada à poser des gestes visant à éviter les affrontements commerciaux et à concevoir un mécanisme de coopération. J'appuie, dans ce contexte, une remarque faite récemment par M. Maurice Strong selon laquelle "le Canada d'abord ne peut pas signifier le Canada seulement".

Notre pays peut s'enorgueillir de ses réalisations internationales. Les Canadiens ne désireraient pas - et ce n'est certes pas l'intention du Gouvernement - que ces réalisations deviennent des "pièces de musée". Les défis actuels qui se posent à l'échelle internationale sur les plans social et économique exigent la formulation de nouveaux concepts et de nouveaux modes de comportement tout comme la situation politique internationale de la fin des années 1940 a nécessité et suscité de nouveaux moyens de maintenir la paix. Maintenant, comme autrefois, notre pays jouit d'une position ferme. Nous avons tiré parti de cette position pour mettre de l'avant de nouveaux concepts dans le secteur du droit international et évidemment dans le cas du droit de la mer. Nous cherchons maintenant à axer nos efforts sur la gestion internationale des ressources, en partie parce qu'il y va de notre intérêt d'agir ainsi, mais également parce qu'il y va de l'intérêt international de trouver des solutions aux problèmes mondiaux. Nous n'avons pas le choix. La prospérité du Canada sera de courte durée si elle ne s'accompagne pas du souci de la prospérité des autres.

A défaut d'une entente internationale sur des questions comme la conservation des ressources, la planification démographique et la distribution des denrées, beaucoup et peut-être même la majorité des pays du monde sont voués à un avenir peu réjouissant. Rien n'empêche de parvenir à cette entente et de fournir notre coopération pourvu que la direction provienne des pays qui peuvent et qui désirent prendre la tête du mouvement et pourvu que le monde puisse continuer à éviter une guerre générale. Faute de mieux comme moyen d'éviter une telle guerre, nous devons continuer de compter sur le système de dissuasion mutuelle qui a été établi au cours des décennies 1950 et 1960. Bien que nul ne puisse assurer le succès de ce système, les tensions d'hier ne constituent plus maintenant notre principal sujet de préoccupation. Les anciennes divisions politiques et idéologiques entre l'Est et l'Ouest ne suffisent plus à la solution des nouveaux défis planétaires, qui suivent principalement l'axe Nord-Sud. Ces défis exigent et peuvent même favoriser la coopération entre l'Est et l'Ouest, à l'avantage mutuel de tous.

S/C